



# L'INFORMATEUR

Le bulletin d'information de Saint-Placide

AVRIL 2013



## **SOUPER DES BÉNÉVOLES - 27 AVRIL 2013** *Billet requis pour admission*

La Municipalité de Saint-Placide désire aviser tous les bénévoles qui ont œuvrés au sein des différents organismes de la municipalité que le souper des bénévoles aura lieu le 27 avril prochain à la salle Jean-Paul-Carières. Les lettres d'invitations ont été postées récemment. Nous vous invitons à communiquer avec madame Johanne Béliveau, coordonnatrice des loisirs et des communications si vous n'avez pas reçu votre lettre d'invitation.

Informations : Johanne Béliveau,  
Coordonnatrice des loisirs et des communications  
450 258-2305 poste 231  
jbeliveau@municipalite.saint-placide.qc.ca

## **Camp de jour 2013 - Détails, page 2**



### **ATELIERS LE SON DES GAMINS**

**OFFERTS GRATUITEMENT POUR PARENTS - ENFANTS 3 À 5 ANS**

(Minimum : 8 familles)

**Préinscriptions au plus tard le 25 avril 2013**

L'Atelier Parents-Enfants « *Le son des gamins* » s'adresse aux enfants de 3 à 5 ans et leurs parents, qui désirent ensemble passer un moment privilégié afin de favoriser la qualité de leur relation. Le parent apprend, à travers le jeu avec son enfant, quelques trucs qui l'aideront à éveiller le bambin au langage, aux sons, à la musique et à la socialisation. Jeux, comptines, lecture d'histoires et plaisirs sont au rendez-vous. Il s'agit d'un **atelier gratuit** ouvert à tous les résidents de Saint-Placide. La halte-garderie est fournie pour les frères et sœurs.

**Début : Mai 2013**

**Préinscriptions sont obligatoires**

Communiquez avec madame Johanne Béliveau, Coordonnatrice des loisirs et des communications au 450 258-2305 poste 231 ou par courriel à [jbeliveau@municipalite.saint-placide.qc.ca](mailto:jbeliveau@municipalite.saint-placide.qc.ca) **au plus tard le 25 avril 2013.**

## **HOCKEY MINEUR**

La municipalité de Saint-Placide est heureuse d'annoncer que l'Association de hockey mineur de Deux-Montagnes acceptera les jeunes joueurs de Saint-Placide dès la prochaine saison. Les détails concernant les inscriptions vous seront communiqués le mois prochain.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec madame Johanne Béliveau, coordonnatrice des loisirs et des communications, du lundi au jeudi, au 450 258-2305 poste 231.



## **ASSEMBLÉE DU CONSEIL**

Le 8 avril dernier, lors d'une assemblée ordinaire, le conseil municipal a résolu:

- ⇒ De faire l'achat d'un espace publicitaire dans le journal l'Éveil pour souligner la semaine de L'Action bénévole qui se tiendra du 21 au 27 avril 2013;
- ⇒ De renouveler l'adhésion au Carrefour Action Municipale et Famille;
- ⇒ D'encourager la Société d'Agriculture Mirabel Deux-Montagnes pour sa 38<sup>e</sup> fête champêtre par l'achat d'un encart publicitaire à paraître dans le bottin de la Fête champêtre;
- ⇒ D'accorder un montant de 250 \$ à la Fondation Drapeau et Deschambault pour une publicité dans le cadre du tournoi annuel de golf « Classique des maires – édition 2013 »;
- ⇒ De participer à la campagne de financement 2013 de l'ensemble choral de Saint-Eustache;
- ⇒ D'autoriser la tenue d'une collecte de sang de Monsieur le Maire lundi, le 23 août 2013 à la salle Jean-Paul-Carières;
- ⇒ D'organiser un souper pour les bénévoles de la Municipalité afin de les remercier pour leur dévouement consacré à la réalisation de diverses activités en 2012-2013;
- ⇒ D'offrir une formation en secourisme aux employés des travaux publics leur permettant d'intervenir en situation d'urgence;
- ⇒ De nommer l'Association des pompiers volontaires de Saint-Placide comme organisme responsable de la Journée Retour à la Terre qui aura lieu le 18 mai 2013;
- ⇒ De renouveler l'adhésion à Forum Jeunesse Laurentides pour l'année 2013-2014;
- ⇒ D'adhérer à Loisirs Laurentides pour l'année 2013-2014;
- ⇒ De renouveler l'adhésion à l'Association du Loisir Municipal Laval pour l'année 2013;
- ⇒ D'autoriser le Service d'hémo-oncologie de l'HSCM à emprunter les rues de la Municipalité pour sa journée Vélo-Onco au profit du Service d'hémo-oncologie de l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal;
- ⇒ De proclamer à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec le 24 juin, Fête nationale du Québec et d'inviter la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations;
- ⇒ D'adhérer à la 8<sup>e</sup> édition du programme Fleurons du Québec qui vise à renforcer les attraits des villes et villages québécois tout en s'inscrivant dans une vision durable de l'aménagement paysager.

**Prenez note que la prochaine assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 6 mai 2013 à 20 h à la salle Jean-Paul-Carières.**

# URBANISME



## Enlèvement des abris d'auto temporaires

Nous vous rappelons qu'en vertu des règlements 05-10-90 et 184-93 les abris d'auto temporaires et leurs structures doivent être enlevés avant le 15 avril 2013 sur tout le territoire de la Municipalité.

## À vélo comme en auto on respecte le Code

À vélo au Québec,  
le Code de sécurité routière oblige à :

- \* **Signaler ses intentions**  
...sur une distance suffisante pour être bien vu par les automobilistes... (Virage à gauche, virage à droite, ralentissement ou arrêt)
- \* **Circuler à la file quand on roule en groupe**  
...un maximum de 15 cyclistes est permis...
- \* **Rouler dans le sens de la circulation**  
...et à l'extrême droite de la chaussée
- \* **Circuler en demeurant à califourchon et en tenant constamment le guidon** ...la rue n'est pas un endroit pour les acrobaties !...

# LOISIRS ET CULTURE

## CHRONIQUE BIBLIO

### Heures d'ouverture :

Dimanche et lundi : Fermé  
Mardi et vendredi : 14 h à 21 h  
Mercredi et jeudi : 14 h à 16 h  
Samedi : 10 h à 12 h et  
14 h à 16 h

### Concours de Pâques



Félicitations à notre gagnant du concours de Pâques : Ulysse Dorais. Il s'est mérité un beau panier cadeau sucré !

## SONDAGE – ACTIVITÉS DE LOISIR HIVER 2013

Nous remercions tous les gens qui ont participé au sondage relatif aux activités de loisir de la session hiver 2013. Vos commentaires nous seront très utiles dans la planification des activités de loisir et permettront de vous offrir des activités diversifiées qui répondent à vos intérêts et attentes. La gagnante du sondage est : Mme Nicole Chartier, elle s'est mérité un rabais de 20\$ applicable à l'inscription d'une activité de loisir de la session automne 2013.

## CAMP DE JOUR 2013

Inscriptions en ligne du 15 au 25 avril 2013

\*\*\*Frais de retard de 25 \$ après cette date \*\*\*

Du mardi 25 juin 2013 au vendredi 16 août 2013, de 9 h à 16 h.  
Service de garde disponible de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h.

Cet été, viens t'amuser, rire et danser avec des animateurs expérimentés !  
Du plaisir tu en auras, des expériences tu en feras, des recettes tu découvriras, des défis tu en relèveras, des sports tu en pratiqueras !!!

	<u>Coût résident</u>	<u>Coût non-résident</u>
<b>Camp de jour</b> 9 h à 16 h	194.25 \$	291.40 \$
<b>Service de garde</b>	120.00 \$	180.00 \$

\*\*\*Tarif résident offert aux enfants fréquentant l'école de l'amitié\*\*\*

\*\*\* Possibilité de payer en deux versements, le 1<sup>er</sup> à l'inscription et le second au plus tard le vendredi 10 mai 2013\*\*\*



Pour inscrire votre enfant, rendez-vous sur notre site internet à [www.municipalite.saint-placide.qc.ca](http://www.municipalite.saint-placide.qc.ca), cliquez sur le bouton **ACTIVITÉS** et suivez le lien vers notre site sécurisé où vous retrouverez toutes les instructions détaillées.

**Informations :** Johanne Béliveau, Coordonnatrice des loisirs et des communications, 450 258-2305 poste 231





# BABILLARD DES ORGANISMES

## Les scouts-routiers de l'AABP animent un atelier pour contrer l'intimidation à l'École de l'Amitié

L'Association des Aventuriers de Baden-Powell (AABP), dans le cadre de son projet *La petite séduction scoute de Saint-Placide*, a animé le 14 février dernier, à l'école de l'Amitié, deux ateliers visant à combattre l'intimidation. Cinq routiers (scouts âgés de 17 ans ou plus) ont rencontré pour l'occasion 70 élèves de la troisième à la sixième année.

### Un atelier apprécié

Luc Désilets, directeur de l'école, a par la suite fait parvenir une lettre de remerciement à l'association, mentionnant que les jeunes et les adultes de l'école ont appréciés l'animation, le contenu et la façon d'aborder ce sujet délicat qu'est l'intimidation.

## Un groupe scout à Saint-Placide



Le scoutisme traditionnel offert par l'AABP apporte beaucoup aux jeunes, à différents points de vue (santé, service du prochain, spiritualité, débrouillardise, formation du caractère, etc.).

Un groupe scout viendra justement s'implanter l'automne prochain à Saint-Placide. Pour ce, nous recherchons des adultes bénévoles motivés à vouloir rendre ce monde meilleur. Prêt à consacrer temps et énergie dans l'accompagnement de jeunes, par votre action, vous procurerez à chaque jeune le bagage qui lui permettra de traverser avec solidité et confiance les épreuves de la vie. **Venez découvrir à l'avance les activités que nous proposons, et voyez comme nous sommes impliqués dans la communauté.** Aucune expérience en scoutisme requise. Formation offerte.

Informations : Amélie Beudet  
Cheftaine de groupe Saint-Placide  
Association des aventuriers  
de Baden-Powell

Téléphone : 438-885-9880

Courriel : bridgess1@hotmail.com

Internet : [aventuriersdebadenpowell.org](http://aventuriersdebadenpowell.org)

*Soutenir et stimuler chaque jeune pour qu'il développe son potentiel et devienne, une fois adulte, un citoyen actif et heureux afin de contribuer à rendre le monde meilleur.*



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Lise Lavigne, directrice générale de la Municipalité

QU'à son assemblée ordinaire du 8 avril 2013, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le Règlement numéro 2013-04-06 concernant les animaux et abrogeant le règlement 04-04-99.

QUE toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet pendant les heures normales d'ouverture du bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur selon à la Loi.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 16<sup>e</sup> jour du mois d'avril de l'an deux mille treize.

Lise Lavigne  
Directrice générale



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-PLACIDE – OFFRE D'EMPLOI COMMIS DE BUREAU (26 SEMAINES)

La Municipalité de Saint-Placide est présentement à la recherche d'un commis de bureau pour un contrat de vingt-six (26) semaines. Les conditions d'emploi sont de 33 h 50 par semaine, du lundi au vendredi.

### RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité de la directrice générale, la personne titulaire du poste doit effectuer divers travaux de soutien administratif.

Principalement :

- Codifier la correspondance et effectuer le classement pour l'ensemble des services municipaux;
- Remplacer à la réception lors d'absence;
- Effectuer la mise en page de divers documents;
- Effectuer toutes autres tâches connexes confiées par la direction générale;

Il est à noter que la présente description d'emploi reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description exhaustive de toutes les tâches à accomplir.

Pour de plus amples informations, communiquez avec Mme Lise Lavigne, directrice générale, au (450) 258-2305 poste 222.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, seront reçues jusqu'au 26 avril 2013 à midi, à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Placide  
281, montée de Saint-Vincent  
Saint-Placide (Québec) J0V 2B0  
Ou par courriel à [llavigne@municipalite.saint-placide.qc.ca](mailto:llavigne@municipalite.saint-placide.qc.ca)

*Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus pour une entrevue. Dans la présente offre d'emploi, le recours au masculin pour désigner des personnes a comme seul but d'alléger le texte et identifie sans discrimination les individus des deux sexes.*

### EXIGENCES

- Posséder un diplôme d'études professionnelles en secrétariat (D.E.P.) ou expérience équivalente;
- Démontrer une excellente maîtrise des logiciels de la suite Office;
- Avoir un grand sens de l'organisation et une excellente capacité d'établir et gérer les priorités;
- Faire preuve d'autonomie, de rigueur, de débrouillardise et polyvalence;
- Être ordonné et capable d'appliquer un système de classement;
- **Être admissible à la mesure subvention salariale d'emploi Québec**



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-PLACIDE Assemblée publique de consultation

### AVIS PUBLIC

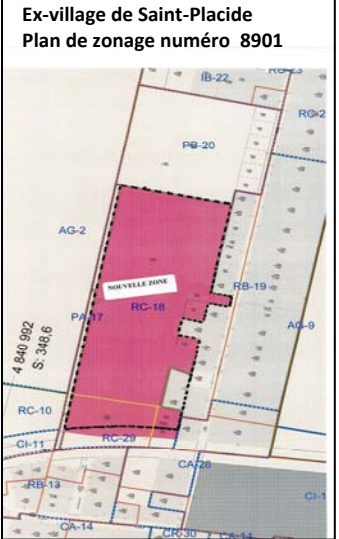
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Lise Lavigne, directrice générale de la Municipalité

AVIS, est, par les présentes, donné par la soussignée à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées :

QUE le conseil municipal a adopté, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 8 avril 2013 par résolution numéro 115-04-2013, le premier projet de règlement numéro 2013-05-07 modifiant le règlement numéro 184-93 relatif au zonage de l'ex-Village de Saint-Placide afin de modifier les usages et les normes permis à l'intérieur des zones RC et d'agrandir la zone RC-18 à même une partie de la zone RB-19.

QUE les principaux objets du règlement sont :

- La définition de l'article 5.1 applicable aux zones résidentielles RC du chapitre 5 – Dispositions normatives s'appliquant aux zones résidentielles du règlement de zonage de l'Ex-Village de Saint-Placide numéro 184-93 est modifiée comme suit :  
**Les zones résidentielles RC** qui correspondent à des zones de faible densité existantes ou à développer et à être desservies par l'aqueduc et l'égout.
- Le tableau 9 « Grille des usages permis et des normes – zones RC » du chapitre 5 intitulé « Dispositions normatives s'appliquant aux zones résidentielles » du règlement numéro 184-93 relatif au zonage de l'ex-Village de Saint-Placide est modifié afin de réduire la marge avant minimale à 6 mètres et d'ajouter au niveau des services requis : égout.
- Le plan de zonage numéro 8901 faisant partie intégrante du règlement numéro 184-93 relatif au zonage de l'ex-Village de Saint-Placide est modifié afin d'agrandir la zone RC-18 à même une partie de la zone RB-19 par l'intégration d'une partie des lots 1 555 009 et 1 555 010 ainsi que les lots 1 554 028, 1 554 029 et 1 822 431 du cadastre du Québec tel qu'illustré sur un extrait du plan de zonage numéro 8901 joint au présent avis pour en faire partie intégrante.



AVIS, est, par les présentes, donné par la soussignée à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées :

QUE le conseil municipal a adopté, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 8 avril 2013 par résolution numéro 116-04-2013, le premier projet de règlement numéro 2013-05-08 modifiant le règlement numéro 183-93 relatif au lotissement de l'ex-Village de Saint-Placide afin de modifier le niveau de services requis et de réduire les dimensions minimales des terrains à l'intérieur des zones desservies particulièrement dans les zones RC.

QUE les principaux objets du règlement sont :

- Le Tableau 2 de l'article 3.2 Dimensions minimales des terrains contenu au Chapitre 3 – Dispositions normatives est modifié afin que le niveau de services requis et les dimensions minimales des terrains à l'intérieur des zones desservies particulièrement dans les zones RC de la façon suivante :

ZONES	NIVEAU DE SERVICES REQUIS	SUPERFICIE MINIMALE		LARGEUR MINIMALE		PROFONDEUR MOYENNE MINIMALE HORS DU CORRIDOR ÉCOLOGIQUE	PROFONDEUR MOYENNE MINIMALE DANS LE CORRIDOR ÉCOLOGIQUE
		Structure isolée	Structure jumelée	Structure isolée	Structure jumelée		
RC	Aqueduc et égout	750 m <sup>2</sup> (8 073,2 pi <sup>2</sup> )	750 m <sup>2</sup> (8 073,2 pi <sup>2</sup> )	27 m (88,6 pi)	27 m (88,6 pi)	27 m (88,6 pi)	N/A

QUE ces premiers projets de règlement sont soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal le 25 avril 2013 à 18 h à la Salle Jean-Paul-Carières située au 281, montée Saint-Vincent, à Saint-Placide.

QU'au cours de cette assemblée publique, le Maire expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ces projets contiennent une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ces premiers projets de règlement sont disponible pour consultation au bureau de la directrice générale, au bureau municipal situé au 281, montée Saint-Vincent, durant les heures normales d'ouverture.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 15<sup>e</sup> jour d'avril 2013

Lise Lavigne, directrice générale